

Poursuite de l'étude : l'emploi industriel dans le bassin de Lacq

Ce travail de recherche représente la continuation d'un projet commandité et financé par la Communauté de Communes de Lacq, projet ayant pour objectif la création d'une base de données concernant l'emploi dans le bassin de Lacq de 1988 jusqu'à aujourd'hui et l'utilisation de ces données pour analyser l'évolution et la structure de l'emploi au cours de cette période. Si le projet initial visait l'emploi industriel dans l'ancienne communauté de communes de Lacq, le projet actuel vise à compléter l'analyse initiale de deux manières. Premièrement, l'espace géographique étudié concerne toutes les 47 communes de la nouvelle intercommunalité. Par conséquent, dans un premier temps, nous reprenons l'analyse de l'emploi industriel qui concernait uniquement les 16 communes de l'ancienne intercommunalité et nous rajoutons les nouvelles communes membres. Seulement les grandes lignes du travail précédent sont reprises : évolution de l'emploi total et évolution de l'emploi sectoriel dans le bassin de Lacq (hors agriculture). Deuxièmement, la précédente analyse de l'emploi industriel est complétée par l'analyse des autres secteurs d'activité : agriculture, commerce et services.

Selon les statistiques de l'UNEDIC, en 2010, dans le bassin de Lacq, on recense 9359 emplois privés¹, contre 8974 en 1988. Par conséquent, entre 1988 et 2010, 385 nouveaux emplois ont été créés dans le bassin de Lacq, ce qui correspond à un taux de croissance global d'environ 4.3%. En moyenne, 16 emplois ont été créés chaque année, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 0.2%.

L'augmentation de l'emploi dans le bassin de Lacq est due essentiellement au secteur des services qui enregistre 1276 nouveaux emplois sur cette période. De nouveaux emplois sont créés aussi dans le secteur du commerce (201 nouveaux emplois), alors que 1092 emplois sont détruits dans l'industrie (15.9% des emplois industriels sont détruits entre 1988 et 2010). Cette évolution de l'emploi sectoriel influence aussi la structure des activités économiques, puisque l'industrie perd du poids (62% en 2010 contre 77% en 1988) au bénéfice des services et du commerce.

Le secteur des services est représenté dans le bassin de Lacq essentiellement par l'Immobilier, les Transports et les Activités de services administratifs et de soutien, l'emploi étant concentré particulièrement dans les communes de Mourenx, Artix et Lacq. Le secteur du commerce est représenté essentiellement par le Commerce de gros, concentré particulièrement dans les communes de Mourenx et Artix.

Concernant l'agriculture, elle fait l'objet d'une analyse à part, puisque les données utilisées ne sont pas les mêmes. Si l'analyse de tous les autres secteurs est basée sur les statistiques de l'UNEDIC, l'analyse de l'emploi agricole est basée sur les statistiques de la MSA, les deux types de statistiques n'étant pas comparables. Selon la MSA, entre 2008 et 2012, 335 emplois agricoles ont été détruits dans le bassin de Lacq, surtout dans la Culture de la vigne (176 emplois détruits) et dans la Culture des céréales et légumineuses (94 emplois détruits), branches qui concentrent une grande partie de l'emploi agricole. Les principales communes agricoles du bassin sont Monein, Lucq de Béarn, Cardesse et Mont.

¹ Définition de l'emploi salarié privé au sens de l'UNEDIC: ensemble des salariés relevant du régime d'assurance chômage du secteur privé industriel et commercial dont l'affiliation est obligatoire et du secteur public à caractère industriel et commercial ayant opté pour l'affiliation directe au régime. Sont principalement exclus les travailleurs indépendants, les salariés de l'État, des entreprises publiques à caractère industriel et commercial qui en dépendent, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif et des secteurs agricoles et para agricoles. La statistique recense les salariés inscrits dans l'établissement en fin d'année, quelque soit leur temps de travail effectué (temps complet et partiel) et leur statut (contrat à durée déterminée et indéterminée, apprentis, contrats aidés...), qu'ils soient présents dans l'entreprise à cette date ou en congé de maladie, en congé annuel, en formation continue, en chômage partiel ou en cours de préavis de licenciement.